

Commune d'Uccle
Service Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
1180 UCCLE

V/Réf. :16-43786-2017
N/Réf. : AA/BDG/UCL20297/s.623
Annexe :

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : UCCLE. Chaussée de Saint-Job, 686
Construction d'un atelier avec logement accessoire.

Permis d'Urbanisme

En réponse à votre courrier du 25/05/2018, reçu le 28/08/2018, nous vous communiquons **les remarques** émises par notre Assemblée en sa séance du 20/06/2018.

Le projet se situe dans la zone de protection de l'ancienne ferme de l'Abreuvoir sise chaussée de Saint-Job, 682, classée comme monument (AG 18.07.1996). Ce tronçon de la chaussée de Saint-Job constitue, avec la place du même nom, l'un des hameaux villageois qui maillaient le territoire rural d'Uccle. La ferme de l'Abreuvoir, datée de 1671, est un témoin du passé rural des lieux et le quartier a conservé cette ambiance villageoise, tant au niveau de son bâti que du tracé viaire.



© Google maps

Un projet de 2012 avait envisagé la construction de 3 ateliers, projet auquel la CRMS avait répondu négativement, considérant que « l'expression du nouvel immeuble n'est pas adaptée au caractère pittoresque du reste de la rue et du bâtiment classé ». La demande actuelle consiste en la construction, sur un terrain déjà partiellement construit, d'un nouvel atelier avec logement accessoire, afin d'y installer l'atelier de production d'un traiteur, dont le magasin se situe non loin. Ce nouveau bâtiment (R+1), d'allure cubique et implanté en recul, comprendra un niveau en sous-sol (espaces techniques), un rez-de-chaussée comprenant l'atelier et un 1^{er} étage avec l'espace bureau, la partie logement et une terrasse extérieure non couverte. Un garage en léger décrochement est prévu, implanté de biais et, dans la zone de recul, un parking pour 3 voitures est projeté. Le volume principal, à toiture plate, sera revêtu de brique blanche, et le garage affichera un cimentage sur brique. Les châssis seront en aluminium, de teinte noire. La réalisation de ce projet implique l'abattage de deux érables, il est prévu de replanter 4 arbres fruitiers (2 dans la zone de recul et 2 dans la zone de jardin, à l'arrière).

La CRMS émet les remarques suivantes. Le bâtiment projeté peut s'ajouter sans heurt dans la séquence de la rue, d'autant mieux que la brique blanche projetée se réfère aux constructions en place. Cependant, un jeu de volume dans la toiture pourrait rythmer cette petite construction et lui donner plus de caractère. La CRMS regrette le nombre d'emplacements de parking prévus dans la zone de recul et insiste, vu l'environnement général, pour un aspect plus végétalisé de cet espace. Elle craint également que la couronne des deux arbres replantés dans la zone de recul ne puisse s'épanouir dans un environnement où la voiture prend la place principale.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

C. FRISQUE

Président f.f.

c.c. Michèle Kreutz (BUP – DMS)